

Procédure d'accueil et d'accompagnement des publics spécifiques (Personnes en Situation de Handicap)

Rappel du cadre légal : *En application de la loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les organismes de formation professionnelle sont tenus de proposer des conditions de formation adaptées, pour compenser le handicap de la personne (article D5211-2 et suivants du code du travail).*

Isabelle GILLE, votre référente handicap formation

Contact : isabelle.gille@ausus.fr – Tel : 06 07 65 42 21

Elle s'appuie sur un réseau de partenaires externes spécialisé et de son réseau interne sensibilisé et informé régulièrement sur les modalités législatives et légales.

Objectif : Garantir l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap dans toutes les prestations de formation, en adaptant méthodes, supports et modalités pédagogiques à leurs besoins spécifiques.

Champ d'application

Cette procédure s'applique à :

- Tous les publics suivis par l'organisme, avec une attention particulière aux PSH.
- Tous les types de formation : présentiel, distanciel, hybride.

Référent Handicap

- Un référent handicap est désigné et identifié dans l'organigramme de l'organisme.
- Missions du référent :
 - ✓ Accueillir et informer les PSH
 - ✓ Identifier et analyser les besoins spécifiques
 - ✓ Coordonner les adaptations pédagogiques et logistiques
 - ✓ Assurer le suivi et le retour d'expérience

Identification des besoins spécifiques

1. Prise de contact / inscription

- ✓ Le formulaire d'inscription comporte une section « besoins spécifiques ».
- ✓ Le référent handicap est informé de tout signalement.

2. Analyse individuelle

- ✓ Un entretien téléphonique ou en présentiel est proposé pour comprendre le handicap et les besoins.



- ✓ Une **fiche d'analyse des besoins spécifiques** est remplie et conservée de manière confidentielle. (Voir fiche : **Les aménagements à mettre en place**)

Étude de faisabilité et plan d'adaptation

- Après analyse, le référent handicap propose des adaptations concrètes selon le type de handicap et les contraintes de la formation.
- **Exemples d'adaptations :**
 - ✓ **Handicap moteur** : salle accessible, poste de travail adapté, distanciel possible
 - ✓ **Handicap visuel** : supports en gros caractères, documents numériques compatibles lecteurs d'écran
 - ✓ **Handicap auditif** : transcription écrite des échanges, sous-titrage, utilisation du chat en distanciel
 - ✓ **Troubles DYS / cognitifs** : supports simplifiés, séquences courtes, temps supplémentaire
 - ✓ **Handicap psychique** : rythme adapté, accompagnement individualisé
- Le plan d'adaptation est validé par le stagiaire et par le référent.

Mise en œuvre des adaptations

- Les adaptations définies sont mises en place **avant et pendant la formation**.
- Les formateurs sont informés et formés sur les besoins spécifiques du stagiaire.
- Les outils et supports adaptés sont fournis en amont et accessibles tout au long du parcours.

Suivi et ajustement

- Le référent handicap suit le stagiaire tout au long de la formation.
- Tout ajustement nécessaire est effectué en cours de parcours.
- Les retours sont documentés pour amélioration continue.

Confidentialité

- Toutes les informations concernant le handicap sont traitées conformément au **RGPD**.
- L'accès aux données est limité au référent handicap et aux formateurs concernés uniquement.



L'accueil des personnes en situation de handicap

La procédure d'accompagnement mise en place est structurée et accessible.

- En amont de l'entrée en formation, la personne est invitée à se manifester afin de signaler sa situation de handicap.
- Un entretien individuel est ensuite organisé afin d'identifier les besoins spécifiques et de définir les aménagements nécessaires au bon déroulement du parcours de formation.
- Tout au long de la formation, des actions de suivi peuvent être mises en œuvre, à la demande de la personne concernée, afin d'adapter l'accompagnement si nécessaire.
- Le cas échéant, l'établissement accompagne les apprenants dans la constitution des dossiers relatifs aux aménagements d'examens.

Par ailleurs, les partenaires locaux peuvent constituer un premier point de contact pour le signalement d'une situation de handicap et contribuer ainsi à la préparation de l'entrée en formation.

Le handicap et l'accès à la formation

Les droits d'accès aux dispositifs de formation en alternance ou de formation professionnelle sont les mêmes pour toutes les personnes, en situation de handicap ou non.

Si la personne est salariée et souhaite mettre en œuvre un projet de formation professionnelle, elle est invitée à en faire part à son service des Ressources Humaines ou à sa hiérarchie. Si elle est demandeuse d'emploi, elle peut se rapprocher de son conseiller France Travail.

La reconnaissance en tant que travailleur handicapé permet d'accéder à des dispositifs de formation élargis, offrant davantage d'opportunités pour favoriser la formation et la réinsertion professionnelle.

Pour plus d'informations sur ses droits, elle peut consulter le site de l'AGEFIPH ou le site Cap Emploi.

Liens Utiles

- Le site du [Service Public](#)
- La page du [Ministère des Solidarités et de la Santé](#)
- La page de [Handicap.fr](#)
- La page de [Handicap.gouv](#)
- Le site du [Dyslexique de France](#)

Doc mis à jour le 02 fév26



Ressources pour orienter vers de la formation adaptée aux personnes en situation de handicap

<https://www.agefiph.fr/articles/conseil-pratiques/formation-comment-trouver-un-organisme-et-des-financements>

Le conseiller Pôle Emploi peut aider à trouver une formation ainsi que les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH).

Si la personne est reconnue handicapée, un conseiller Cap Emploi permet de faire le point sur le projet de formation.

L'Agefiph actualise le catalogue qui référence les organismes de formation qu'elle finance et dont elle s'est assurée de la conformité aux exigences du décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue.

- Les Greta et l'Afpa présents sur toute la France en font partie.

Les conseils régionaux peuvent financer le coût des formations agréées par l'Etat ou par la région. Il est possible d'être rémunéré pendant la durée de la formation.

<https://www.fagerh.fr/travailleurs-handicapes/se-former>

La Fagerh fédère les établissements de reconversion professionnelle en France. Leurs vocations : orienter, former, accompagner des travailleurs handicapés vers l'emploi en milieu ordinaire.

Les Centres de Réadaptation Professionnelle (CRP) dispensent, sur l'ensemble de la France, des formations qualifiantes aux personnes handicapées dans un environnement médico-social adapté, en vue de leur insertion ou réinsertion sociale et professionnelle.

- Un annuaire de 200 formations de reconversion rémunérées dans 14 secteurs d'activité, du niveau infra CAP à Bac + 5 est à disposition.

<https://crfh-handicap.fr/accessibilite-des-formations/amenager-une-formation/>

Doc mis à jour le 02 fév26



Réseaux de partenaires mobilisables pour prendre en charge les personnes en situation de handicap

MDPH 08 – Ardennes

55 AVENUE CHARLES DE GAULLE
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
03 24 41 39 50
Email : courrier@mdph08.fr
Site web : <https://www.mdp08.fr/>

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30-12h00 / 13h30-17h00 -Parking et ascenseur sur demande.
Directrice : **Sabine NICOLAS** - 03 24 41 39 54 - sabine.nicolas@mdph08.fr

Cap Emploi Ardennes

AFEIPH Association pour la Formation, l'Emploi et l'Insertion des Personnes Handicapées, est gestionnaire du CAP EMPLOI

36 avenue du Général de Gaulle
08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
03 24 59 05 25
capemploi08@capemploi08.com
<https://www.capemploi-08.com/>
Directrice Générale : **Mélanie SAPONE**



QUI SOMMES-
NOUS ?

ESPACE
CANDIDAT

ESPACE
EMPLOYEUR

ACTUALITÉS

INFOS PRATIQUES

Structure		Adresse			
Type	Asso./nom	Adresse	CP	VILLE	Téléphone
Filtrer		Filtrer	Filtrer	Filtrer	
Siège	Cap emploi 08	36 avenue Charles de Gaulle	08000	CHARLEVILLE-MÉZIÈRES	03 24 59 05 25
LUA Pôle emploi	SEDAN	5 rue Berthelot	08200	SEDAN	
LUA Pôle emploi	CHARLEVILLE MEZIERES - Mont...	106 rue bourbon	08000	CHARLEVILLE MEZIERES	
LUA Pôle emploi	REVIN	10, Rue Louise Weiss	08500	REVIN	
LUA Pôle emploi	RETHEL	3 Rue Georges Bizet	08300	RETHEL	
Permanence	GIVET	17, Rue du Général de Gaulle,	08500	GIVET	
Permanence	VOUZIERES	2, rue de l'Agriculture	08400	VOUZIERES	
Permanence	CARIGNAN	37 ter avenue du Général-de-Ga...	08110	CARIGNAN	
LUA Pôle emploi	CHARLEVILLE MEZIERES - Val d...	6 rue jean-baptiste lefort	08000	CHARLEVILLE MÉZIÈRES	

Affichage de l'élément 1 à 9 sur 9 éléments

Doc mis à jour le 02 fév26



ESAT de l'AAPH

3 rue Jean Moulin - 08000 Charleville-Mézières

Tél : 03.24.52.65.90

E-mail : contact@aaph.fr

Site internet : www.aaph.fr

Directrice : **Mme Lydia LE GUEN**

LES ESAT ET EA

+ ESAT - BOGNY-SUR-MEUSE
84 RUE MAURICE LOUIS
08120 - BOGNY-SUR-MEUSE

+ ESAT ET EA - DONCHERY
10 CHEMIN DU LOUP
08350 - DONCHERY

+ ESAT - CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
1 RUE JEAN MOULIN
08000 - CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

+ ESAT - VOUZIER
4 RUE ALBERT CAQUOT
08400 - VOUZIER

+ ESAT - RETHEL
RUE HENRI BAUCHET
08300 - RETHEL

LES FOYERS

+ RÉSIDENCE LES ALLÉES
79 COURS ARISTIDE BRIAND
08000 - CHARLEVILLE-MÉZIÈRES,

+ RÉSIDENCE LES SOURCES
6 RUE JULES CLIN
08200 - SEDAN

SAMETH Ardennes

AFEIPH

26 avenue Charles de Gaulle
08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

Téléphone : 03 24 59 75 23

Télécopie : 03 24 57 58 84

E-mail : sameth08@sameth08.com

Directeur Général : **Mélanie SAPONE**

Responsable : **Isabelle RAMBOURG**

AGEFIPH GRAND EST Aides et accompagnement pour l'emploi des personnes en situation de handicap

13 Rue Saint-Thiébaud,
54000 Nancy

0 800 11 10 09

www.agefiph.fr

Doc mis à jour le 02 fév26

